

Art. 4.
Attribution
des points

En simple, l'attribution des points lors de chaque match joué en compétition officielle de la FLT est fixée en fonction des échelons de classement de l'adversaire et l'attribution des points lors de chaque match joué en compétition ITF Pro Circuit, WTA et ATP est fixée en fonction du classement WTA respectivement ATP de l'adversaire, ce d'après le tableau ci-dessous.

Compétition FLT			ITF Pro-Circuit/WTA/ATP		
Echelon adversaire	Points victoire	Points défaite	Classement adversaire	Points Victoire	Points défaite
+3 ou plus	200	0	< 1000 WTA/ATP	150	0
+2	150	0			
+1	125	0	> 1000 WTA/ATP	100	0
0	100	0			
-1	75	-25	Pas de ranking WTA/ATP	50	0
-2	50	-50			
-3 ou moins	25	-75			

En cas de walkover, l'attribution des points ne dépend pas du classement des joueuses/joueurs concerné(e)s, mais seulement de la nature du w.o., excusé ou non-excusé.

Match gagné par w.o. excusé ou non-excusé	Match perdu par w.o.	
	Excusé	Non-excusé
20	-20	-150

En double, le classement de chaque paire de double est calculé en prenant la moyenne, arrondie vers le haut, des valeurs respectives des deux joueurs selon le tableau ci-dessous :

Classement de Double	Valeur	Exemples
0.Pro / <1000 WTA/ATP	18	
1.Elite / > 1000 WTA/ATP	17	1.Elite et 4.4 => 17 + 7 = 24
1.Promotion / ≠ WTA/ATP	16	Moyenne: 24/2 = 12 => Classement: 3.2
2.1	15	
2.2	14	3.1 et 5.2 => 13 + 5 = 18
3.1	13	Moyenne: 18/2 = 9 => Classement: 4.2
3.2	12	
3.3	11	3.3 et 5.5 => 11 + 2 = 13
4.1	10	Moyenne: 13/2 = 6,5
4.2	9	=> arrondi vers le niveau tennistique supérieur
4.3	8	=> 7, et donc Classement: 4.4
4.4	7	
5.1	6	2.2 et 6.1 => 14 + 1 = 15
5.2	5	Moyenne: 15/2 = 7,5
5.3	4	=> arrondi vers le niveau tennistique supérieur
5.4	3	=> 8, et donc Classement: 4.3
5.5	2	
6.1	1	

Chaque joueur du double reçoit les points en fonction du classement « moyen » des deux paires de double.

Il est de la responsabilité du joueur de communiquer ses résultats ITF Pro-Circuit, WTA et ATP bi-annuellement ce pour la période hivernale avant le 1^{er} avril et pour la période estivale avant le 1^{er} octobre de l'année concernée. Tout manquement de communication des résultats dans les délais indiqués entraînera la non-considération des matchs de la période concernée.

Art. 5
Bonus en tournois
seniors

Le tableau ci-dessous reprend l'attribution bonus lors des tournois seniors individuels et de double. **Aucun bonus n'est attribué dans les catégories d'âge jeunes et seniors plus.**

	Points
Vainqueur	50
Finaliste	25

Art. 6
Bonus en
championnat
individuel et
double

Le tableau ci-dessous reprend l'attribution bonus lors des championnats individuels et de double **pour toutes les catégories d'âge (jeunes, seniors et seniors plus).**

	Points
Vainqueur	100
Finaliste	75
Participation	20